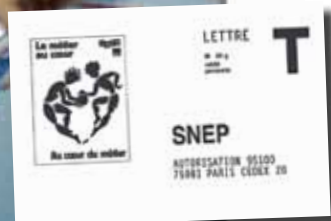




# Rentrée 2020 dans notre académie : près de 5500 élèves en plus... ...et 5 postes EPS en moins !



Ce bulletin est envoyé à toute la profession. Il comporte une fiche de syndicalisation et une enveloppe T pour vous syndiquer dès le mois de septembre



*Damien LECATELIER*

## **SNEP-FSU Versailles**

24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél : 01 30 51 79 58

(permanence le mardi après midi)

06 74 85 72 81 (Bruno Maréchal)

**SITE INTERNET :**

<http://www.snepfsu-versailles.net/>



**Bruno Maréchal**

co-secrétaire académique

[corpo-versailles@snepfsu.net](mailto:corpo-versailles@snepfsu.net)

Responsable du secteur corpo, Délégué au  
Comité Technique, CHS-CT Académique

**Patrick Mathieu et Sylvain Quirion**

co-secrétaires académiques

[patrick.mathieu@snepfsu.net](mailto:patrick.mathieu@snepfsu.net)

Responsable du secteur  
équipement lycées et politique de la Région, CIAEN

**Marc Legein**

co-secrétaire académique

[marc.legein@snepfsu.net](mailto:marc.legein@snepfsu.net)

Responsable du secteur communication : bulletin aca-  
démique, site, lettre d'infos et sport scolaire (CRUNSS)

**Philippe Lefevre**

Trésorier du

SNEP-FSU académique

**Séverine Bertrand et Gilles Malet**

[s3-versailles@snepfsu.net](mailto:s3-versailles@snepfsu.net)

Responsables du secteur  
pédagogique

**Axel Bony**

[s3-versailles@snepfsu.net](mailto:s3-versailles@snepfsu.net)

Responsable du secteur stagiaires

**Jean Fayemendy**

Responsable du secteur juridique -  
sécurité et responsabilité

[jean.fayemendy@snepfsu.net](mailto:jean.fayemendy@snepfsu.net)

### **SNEP-FSU 78**

**Jérôme Le Cam, Mélanie Peltier et Thomas Baillon**

16 rue de la Gandonnerie

78450 Villepreux

Tél : 06 76 97 71 68 (Jérôme)

[s2-78@snepfsu.net](mailto:s2-78@snepfsu.net)

**Pour les instances :**

CTSD : Thomas Baillon

CDEN : Jérôme Le Cam

CDUNSS : Jérôme Le Cam / Sandrine Even / Magali Verrien / Thibaut Noirault

CHSCTD et Commission de réforme : Maud Istria et Bruno Maréchal

### **SNEP-FSU 91**

**Marjorie Bounhol, Eric Olivero,**

**Axel Bony et Bastien Tessier**

12 Place des Terrasses

91000 Evry

Tél : 06 42 46 68 26 (Eric)

[s2-91@snepfsu.net](mailto:s2-91@snepfsu.net)

**Pour les instances :**

CTSD : Eric Olivero

CDEN : Axel Bony

CDUNSS : Axel Bony et Marjorie Bounhol

CHSCTD et Commission de réforme : Eric Olivero

### **SNEP-FSU 92**

**Christel Giroud, Jocelyn Beurier, Gilles Malet,  
Isabelle Alexandre, Alain Morineau, Victor Bierry**

3 bis, rue Waldeck Rochet

92000 Nanterre

Tél : 06 12 09 45 99 (Christel)

[snep.fsu92@gmail.com](mailto:snep.fsu92@gmail.com)

**Pour les instances :**

CTSD : Christel Giroud

CDEN : Jocelyn Beurier

CDUNSS : Gilles Malet et Isabelle Alexandre

CHSCTD et Commission de réforme : Patrick Mathieu, Christel  
Giroud et Alain Morineau

### **SNEP-FSU 95**

**Sylvain Quirion, Cédric Mary, Christopher Vettori**

26 rue Francis Combes

95000 Cergy

Tél : 06 61 67 30 26

[snep95@gmail.com](mailto:snep95@gmail.com)

**Pour les instances :**

CTSD : Christopher Vettori

CDEN : Sylvain Quirion

CDUNSS : Cédric Mary

CHSCTD et Commission de réforme : Sylvain Quirion





## Des « Milliards » pour l'Éducation ? Oui, mais...de questions !

En cette rentrée scolaire particulière et après le plaisir véritable de nous être enfin retrouvés, physiquement, au sein de nos établissements, c'est une multitude d'interrogations mêlées d'inquiétude qui n'a pas manqué d'animer les débats dans les conseils d'enseignement de nos équipes pédagogiques respectives :

Dans quelle forme physique allons-nous retrouver nos élèves ? Quelles APSA maintenir, retirer, modifier et dans quelles conditions de pratique les enseigner ? Comment gérer le port du masque dans la diffusion de nos consignes aux élèves ? À quel moment du cours l'élève, peut-il retirer son masque, doit-il le remettre ? Peut-on utiliser les vestiaires ? Quelles conditions sanitaires à appliquer sur les installations sportives ? Dans une même journée, comment organiser le partage du matériel entre les classes ? Quelle organisation ensuite pour le désinfecter après usage ? Comment organiser les évaluations certificatives ? En lycée, par exemple, peut-on décerner les nouveaux référentiels locaux alors que dans bien des cas ils n'ont pas encore été validés par l'inspection ? Comment relancer l'AS après 4 mois d'interruption, les compétitions UNSS auront-elles lieu ?

Compte tenu du protocole sanitaire amendé fin août et de la parution nationale (certes bien tardive malgré les demandes incessantes du SNEP-FSU) de consignes et repères spécifiques à notre discipline, on a tous eu à réfléchir pour adapter au mieux, nos projets et nos programmations aux paramètres sécuritaires des élèves et des personnels enseignants. Toutes les équipes ont fait des choix qu'elles ont dû ajuster ensuite en se confrontant aux principes de réalité et de faisabilité. Dans le climat ambiant actuel, nourri d'inquiétude certaine (ou d'incertitude inquiétante, c'est selon !) chacun-e d'entre nous affronte cette situation sanitaire inédite avec sa propre sensibilité, ses propres ressentis, son expérience personnelle liée à cette épidémie. Aussi est-il primordial pour réussir ensemble cette rentrée, d'instaurer un climat de confiance pour les personnels du service public d'éducation et leurs usagers, dans un cadre professionnel bienveillant à tous les niveaux. Le SNEP-FSU Versailles y sera particulièrement attentif. Nous devons nous réjouir que cette rentrée ait pu s'organiser pour tous les élèves. Pouvoir réapprendre en présentiel est fondamental pour nos élèves à qui nous devons pouvoir continuer à proposer un niveau d'enseignement riche et ambitieux. Mais pas dans n'importe quelles conditions, ni à n'importe quel prix ! Nous veillerons avec les autres syndicats de la FSU à ce que les exigences des normes sanitaires prescrites soient scrupuleusement respectées.

### SOMMAIRE

Présentation du SNEP-FSU académique.....	p 2
Edito.....	p 3
Les Brèves.....	p 4
Le sens de notre métier.....	p 5
Sport scolaire.....	p 6
Equipements.....	p 7
Stagiaires.....	p 8
Bilan mutations intra académiques.....	p 9
Classe Exceptionnelle.....	p 10
Fiche de syndicalisation.....	p 11
J'adhère en toute souplesse.....	p 12

Nous nous félicitons par ailleurs de l'encouragement ministériel porté au travail collectif. « Remettre au centre l'idée du collectif » après l'épisode du confinement sera aussi un gage de réussite de cette rentrée. Travail collectif et collaboratif encouragé et souhaité aussi bien pour nos élèves que pour toutes les équipes EPS de notre académie, à qui le SNEP-FSU Versailles souhaite une rentrée militante et éclairée par l'éclat des joies de nos terrains de sport retrouvés !

Éric



« On croit souvent que l'incertitude la plus douloureuse est celle de l'avenir. Mais rien n'est plus inquiétant qu'un passé incertain. La question "Que va-t-il arriver ?" est sans commune mesure moins vertigineuse que la question "Que s'est-il passé ?" »

« La Passion de l'incertitude » Dorian Astor

### Les enseignants face au confinement

La situation inédite de confinement a bouleversé les habitudes de travail de chacun, forçant professeurs, élèves et parents, à bousculer leur quotidien et construire de nouveaux repères. Chacun a dû trouver sa place, son rythme. Les rôles se multiplient, les parents deviennent enseignants et les enseignants sont également parents. Les élèves se retrouvent contraints d'être, plus ou moins, autonomes dans leur travail sans y avoir été réellement préparés.

A l'annonce soudaine, mais prévisible, de la fermeture des établissements scolaires, un seul mot d'ordre, martelé par Blanquer : la continuité pédagogique ! Cette urgence a conduit les enseignants à repenser leurs enseignements, à distance. Et, à la traditionnelle hétérogénéité des élèves au sein d'une classe, s'ajoute alors une inégalité des ressources disponibles à la maison (numériques et/ou humaines) pour suivre une scolarité « normale ».

Ainsi dans les établissements scolaires, on se réunit (en visio), on réfléchit, on tente des choses, on se forme à de nouveaux outils numériques, on tente de s'adapter... Non

sans difficulté et sans questionnement, sur la charge de travail donnée, le retour ou non des devoirs des élèves, la diversité des supports proposés aux élèves pour que chacun y trouve son compte et investisse cette nouvelle scolarité 2.0.

Côté élève et famille aussi, on tente de s'adapter, de trouver une nouvelle organisation pour travailler à la maison, avec plusieurs enfants, de différents niveaux, sur des plateformes parfois différentes. On bataille avec les problèmes de connexion, on jongle entre les devoirs à renvoyer aux professeurs, la participation aux classes virtuelles et le télétravail de papa.

Dans ce contexte, et pour garder à tout prix le lien avec les élèves et les familles, la fonction de professeur principal est mise en avant. Chacun décroche son téléphone pour appeler régulièrement les familles et répondre aux questions, aux angoisses. Il est un relais important, à la fois professeur de toutes les matières, assistant oneline, Psy EN...

Pendant que chacun fait de son mieux pour

assurer cette fameuse « continuité pédagogique », une campagne médiatique de « prof bashing » est relayée par diverses chaînes populistes. Des professeurs fainéants, décrocheurs qui n'assureraient pas leur travail et vivraient le confinement comme des vacances. Puisqu'ils sont en vacances pourquoi ne pas leur proposer d'aller ramasser des fraises suggère la porte-parole du gouvernement. Maladresses ? Provocations ? Arguments pour réouvrir les écoles ? Peu importe, reste qu'à l'instant même où l'image de l'enseignant est mise à mal, nombre d'entre eux disent avoir reçu compliments et remerciements émanant des parents et des élèves. Chacun a le sentiment du devoir accompli et face à leur travail, les retours des principaux intéressés sont positifs.

Alors bien sûr que la continuité pédagogique est illusoire, car si le confinement a permis, par la force des choses, à nos élèves de gagner en autonomie, de développer des compétences numériques, il a également confirmé que rien ne remplace un enseignant dans sa classe.

Laura

### Nouveau BAC EPS 2020-2021 : soyons réaliste, décalons au moins d'un an !

Même si le Ministère donne « quelques repères pour la reprise de l'EPS en contexte COVID » et prévoit, pour cette année, des aménagements exceptionnels pour l'évaluation du Bac EPS (possibilité d'évaluer 2 APSA au lieu de 3), il n'en demeure pas moins que la mise en place des nouveaux référentiels est toujours, voire encore plus à cette rentrée, problématique pour notre discipline.

En effet, cette nouvelle évaluation est-elle opportune dans un contexte sanitaire déjà complexe et anxiogène ? Ces protocoles n'ont jamais été testés réellement sur le terrain et sont bien loin d'être approuvés par l'ensemble de la profession. De plus, les élèves de terminale n'ont en rien été préparés à ces nouvelles épreuves.

Toutes ces raisons ont poussé le SNEP-FSU à renouvelé la demande d'un moratoire d'un an sur les futurs référentiels locaux d'évaluation. Un courrier a encore été adressé au Ministère à cette rentrée pour suspendre la mise en place de ces nouveaux protocoles.

D'autant plus que les anciens référentiels nationaux (datant seulement de 2018 !) sont fonctionnels, bien connus des enseignants et permettraient d'envisager un déroulement serein de l'année.

Séverine

### CONGRES

Le congrès est un moment de rencontre privilégié pour la profession où chacune et chacun peuvent exprimer leur point de vue, en débattre, le confronter à d'autres pour faire évoluer les représentations, la vision de tous et les positions à défendre. La parole y est libre, sans prêt à penser et c'est par le dialogue que se construisent les synthèses qui aboutiront à l'élaboration des mandats du SNEP-FSU.

Découpé en plusieurs temps avec les congrès départementaux qui auront lieu le **mardi 8 décembre pour les départements du 91 et 92** et le **vendredi 11 décembre pour les départements du 78 et 95**.

Puis le congrès académique se déroulera le **jeudi 28 et vendredi 29 janvier 2021** à la Maison des Familles (Trappes).

Et enfin le congrès national (mars 2021) devrait permettre l'expression du plus grand nombre pour enrichir les réflexions.

## Le sens de notre métier

Au SNEP-FSU Versailles, nous n'avons pu commencer cette année scolaire sans prendre le temps d'analyser la situation que nous vivons tous depuis mars 2020.

En effet, au regard des conversations multiples que nous avons pu avoir pendant et à la sortie du confinement, avec toute la profession, nous devons en tant qu'organisation syndicale, nous arrêter sur le ressenti des collègues, sur l'analyse de notre profession et sur les enjeux du dispositif « 2S2C ».

Bon nombre d'entre nous, lors du confinement, ont éprouvé un malaise profond à ne pas exercer leur métier et à se trouver en situation de rupture pédagogique, malgré la mise en place du travail à distance qui a représenté un moyen utile pour conserver du lien et transmettre des informations à nos élèves. Si les professeurs dans d'autres matières ont pu transmettre des contenus et avoir l'impression d'être dans la « continuité pédagogique » tant claironnée par notre ministre, ils demeurent sceptiques quant à leur appropriation par tous les élèves et ce, bien au delà de l'inégalité numérique révélée au sein de la population scolaire.

La rupture en EPS a bien été réelle et doit être conscientisée, affirmée et digérée par la profession.

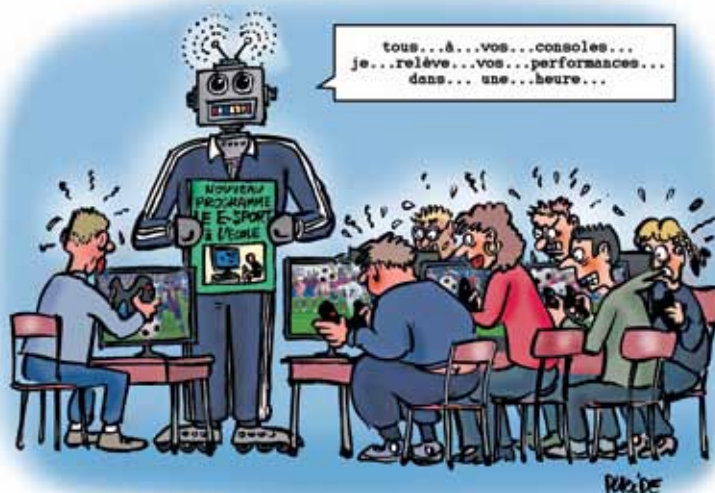
Le sentiment de culpabilité, partagé par beaucoup d'entre nous, doit nous permettre de comprendre ce qui donne sens à notre métier et qui le caractérise, à savoir l'immersion totale de l'enseignant dans le groupe d'élèves en situation d'apprentissage.

La technologie de l'enseignement à distance ne peut reconstituer la qualité des échanges et des remédiations de l'enseignant dans les dimensions motrices, affectives, émotionnelles et relationnelles avec ses élèves en situation réelle, in-vivo.

Il en est de même pour le sentiment de frustration ressenti lors du déconfinement, face à l'activité bridée des élèves dépossédés de cette liberté d'agir, emblématique de la pratique des APSA.

La liste étriquée des activités possibles dans cette période a opéré un glissement de notre métier vers une animation d'activités individuelles d'entretien physique, laissant à la plupart des enseignants et des élèves, un sentiment étrange « d'à peu près » dans la pratique. « Bouger en respectant le protocole sanitaire » ne suffit pas et l'EPS ne peut se résumer à cela, surtout lorsque l'on souhaite des contenus ambitieux pour notre discipline et nos élèves.

Retrouver l'enseignement des APSA (même adaptées) est une priorité culturelle qui représente un pilier indispensable de notre métier. La présentation du dispositif « 2S2C » par le gouvernement à cette période est venue renforcer ce sentiment de doute et de glissement



de sens du métier qui, au delà de la menace qu'il représente par la mise en concurrence de ce dispositif avec l'EPS dans le second cycle, laisse sous entendre que « mettre les élèves en mouvement » dans le cadre scolaire pourrait remplacer l'EPS et surtout...les professeurs d'EPS !!!

Pourquoi employer des cadres A de la Fonction Publique si des personnels de droit privé, peu qualifiés et surtout très peu rémunérés (par les associations ou les collectivités territoriales) peuvent les remplacer ? Nous sommes actuellement les seuls formés pour enseigner plusieurs APSA et à être capables de les adapter pour faciliter l'apprentissage et permettre la progression de tous les élèves dans le cadre scolaire. Ce dispositif « 2S2C » est une réelle attaque sous couvert de la crise sanitaire à l'encontre de notre profession.

Ce dispositif est aujourd'hui encore en vigueur et même s'il est, dans notre académie, très peu mis en place (pas de cas dans le secondaire à notre connaissance), il nous faut rester très vigilant et réactif. Nous vous invitons à nous contacter si votre chef d'établissement, en relation avec la ville, souhaite le mettre en place dans votre établissement.

Le protocole très vague (et tardif) en EPS pour cette rentrée doit, tout en assurant la sécurité de tous, permettre de réinvestir la plupart des APSA programmées dans nos établissements afin de retrouver avec nos élèves une discipline dynamique et constructive. La capacité et l'expérience de notre profession à analyser en équipe les activités, à proposer différents modes d'entrée et à utiliser pédagogiquement les règles, rendent le défi à notre portée.

Gilles

# Une rentrée bien compliquée...

## LE SPORT SCOLAIRE D'APRÈS

La crise sanitaire qui a débuté en mars aura été éprouvante pour tous les acteurs du sport scolaire. Très peu d'AS ont pu reprendre leur activité en juin dernier. Dès la reprise post-confinement, le SNEP-FSU a fait des propositions et demandé un protocole spécifique pour l'EPS. Le 28 août, le « texte repère pour la reprise de l'EPS » est sorti sur EDUSCOL. Il est indiqué que « les activités de l'association sportive reprennent dans les mêmes conditions » que l'enseignement de l'EPS. Le 9 septembre, lors des AG UNSS de rentrée, il a été annoncé que l'académie de Versailles étant en zone rouge, toutes les rencontres inter-établissements sont annulées jusqu'aux vacances d'automne. Le fonctionnement des AS sera également fortement impacté en fonction de l'accès aux installations sportives.

## 2S2C

Dans le texte repère, il est indiqué également que « l'AS peut faire des propositions innovantes pour une organisation de reprise où l'activité physique sera prépondérante dans le temps scolaire comme périscolaire » : le SNEP-FSU n'arrive pas à cerner cette phrase entre temps scolaire et périscolaire. Mais il suffit de rappeler ce que le gouvernement a mis en place pendant la période post confinement : le dispositif 2S2C qui vient clairement en

concurrence de l'EPS et de l'AS. A ce propos, le directeur régional de l'UNSS, disait en juin (interview bulletin snep-acad n°51) : « sur le volet sportif, nous sommes évidemment tous d'accord pour dire que la priorité reste l'EPS et l'AS avec les enseignants d'EPS ingénieurs de notre discipline. Cette priorité s'inscrit dans les temps de pratique pour nos élèves et dans les attributions des installations. Il ne saurait y avoir de mise en concurrence de ce dispositif avec les enseignements obligatoires et optionnels dispensés par les enseignants d'EPS ».

Tout est dit !

## LE BUDGET REGIONAL

A la fin de l'année scolaire, le SNEP-FSU Versailles a adressé un « carton rouge » (voir site) au niveau de la Région Île de France, pour dénoncer la baisse de subvention adressé au SRUNSS (- 28 500 euros soit -25%). Cette situation est inacceptable au regard des annonces volontaristes de la Région Ile de France en faveur du développement du sport. Le budget prévisionnel de l'UNSS Régionale sera amputé d'une somme considérable qui ne sera pas sans conséquences sur le développement du sport scolaire dans notre académie (répercussions sur les crédits d'animation, de fonctionnement, aide aux AS...)

## LE BUDGET NATIONAL

La Direction Nationale UNSS souhaitait voir augmenter le prix de la licence de 3% (proposition faite au CA du 18 octobre 2019). Le SNEP-FSU s'est vivement opposé à cette proposition et a obtenu son annulation. La licence n'augmentera donc pas au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il a également dénoncé les décisions budgétaires ayant pour conséquence un résultat excédentaire de 960 000 € alors même que les crédits d'animation sont minorés ! La faute aux cadres qui ne dépensent pas la totalité de leurs crédits. Avec l'annulation de la plupart des championnats d'académie et des championnats de France, on peut penser que les budgets sont sains et que les remboursements en direction des AS pourront augmenter cette année.

## LE REGLEMENT FEDERAL

Les nouvelles fiches sport ont été modifiées et éditées dès juin. Les jeunes coaches ou jeunes capitaines sont enfin autorisés à être également joueurs en sports collectifs.

## PNDSS 2020-2024

Des réunions devraient être organisées, cette année, pour construire les nouveaux plans PDDSS (département) et PADSS (académie) avec tous les acteurs du sport scolaire.

## LES ELECTIONS UNSS

Malgré le manque d'organisation et de communication de la direction nationale UNSS, le processus électoral s'est déroulé de façon satisfaisante dans l'académie de Versailles grâce aux SD et SR UNSS. On peut cependant regretter le faible taux de participation des AS. Le SNEP-FSU se réjouit de l'élection de la liste "le sport scolaire, un droit pour toutes et tous" qu'il soutenait.

Elus des AS dans l'académie : Mélanie Peltier, Eric Olivero, Ulric Duval, Sylvain Quirion, Pierre-Hubert Boeglin, Marine Faye, Faisal Malik et Vincent Benouaich.

Représentants du SNEP-FSU au niveau du Conseil Régional de l'UNSS : Marc Legein, Marjorie Bounhol, Jérôme Le Cam

## LA REFORME DES LYCÉES

Après avoir été mises en difficulté au niveau financier avec la mise en place du contrat licence, les AS de lycée sont de nouveau attaquées du fait de la mise en place de la Réforme du lycée. Les emplois du temps du mercredi après-midi sont directement impactés par cette réforme qui menace le cœur du sport scolaire que sont les rencontres sportives. Il est inacceptable que la note de service du 21/03/2016 qui considère que « la libération du mercredi après-midi est le temps dévolu aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS », ne soit pas respectée.

Marc et Mélanie



# Accès aux équipements, mise en oeuvre du protocole sanitaire, matériels : intervenir dès la rentrée

**Le contexte sanitaire particulier dans lequel s'effectue cette rentrée complique la situation.** En effet, la reprise de l'enseignement de l'EPS se fait avec la contrainte de l'application du protocole sanitaire. Sa mise à jour au dernier moment et le texte « repères pour la reprise de l'EPS en contexte COVID » que le ministère a fait paraître le 28 août à 18h, suite aux multiples interventions du SNEP-FSU, n'ont pas aidé à organiser sereinement la rentrée. Les équipes pédagogiques ont très souvent été contraintes de réaménager leur fonctionnement en très peu de temps.

**Un constat précis des conditions d'enseignement doit être établi.** Il concerne l'accès aux installations sportives, les moyens spécifiques à la mise en oeuvre du protocole sanitaire (aération : voir protocole général, nettoyage, désinfection, accès à l'eau, gel, accès aux vestiaires...) ainsi que le matériel EPS disponible.

**Le nettoyage, la désinfection du petit matériel, le besoin de matériel supplémentaire, la signalétique engendrent un surcoût qui ne doit pas être négligé.**

Ce sont les départements pour les collèges et la Région pour les lycées qui ont la responsabilité de faire face à ces dépenses supplémentaires. Il ne faut donc pas se tromper d'interlocuteurs. Les propriétaires des installations sportives (IS) - communes ou intercommunalités - n'ont pas à faire face seules aux dépenses supplémentaires. La globalisation des crédits pédagogiques décidée par le Conseil Régional (CR) et par certains Conseils Départementaux (CD) rend souvent difficile l'obtention de crédits correspondants aux besoins de l'EPS.

**Rappel :** les budgets sont alloués aux établissements par année civile et ne correspondent donc pas aux besoins pédagogiques des établissements pour chaque année scolaire.

## Quelles interventions en cas de problèmes d'accès aux installations sportives et/ou de mise en oeuvre des mesures sanitaires ?

Il est indispensable que tout soit mis en oeuvre pour la réouverture des équipements dans le cadre des exigences sanitaires. **Le SNEP-FSU appelle les équipes à vérifier avec les propriétaires**, que la disponibilité des installations sportives et des vestiaires, ainsi que les règles édictées soient en accord avec le protocole sanitaire national.

**En cas de fermeture d'IS, il faut demander au CE et au gestionnaire de solliciter la collectivité responsable.**

En l'absence de moyens suffisants pour l'application des mesures sanitaires, le signalement dans le registre santé et sécurité au travail (RSST) ainsi que l'alerte du CHS-CT départemental sont des points d'appuis incontournables. **Dans tous les cas, alertez le SNEP FSU !**

## Comment intervenir si les crédits pédagogiques EPS sont insuffisants pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021 ?

⇒ Auprès du (de la) gestionnaire pour savoir si des crédits non utilisés par d'autres disciplines ou d'autres postes de dépense sont encore disponibles.

⇒ Dans le cas contraire, alerter le chef d'établissement et le (la) gestionnaire en demandant qu'une Décision Budgétaire Modificative (DBM) soit présentée et votée au 1<sup>er</sup> CA. Un prélèvement sur les fonds de roulement de l'établissement sera effectué. Ces fonds de roulement peuvent, entre autres, être utilisés pour des dépenses pédagogiques ou sanitaires.

⇒ Interpeller la collectivité responsable, en demandant des crédits supplémentaires à la hauteur des besoins, en alertant le représentant du CD ou CR au CA et en s'adressant

par courrier : **pour les lycées** à Madame Marie-Carole CIUNTU Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile de France chargée des lycées et de l'administration générale - 2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen et **pour les collèges** au (à la) Vice-président(e) en charge des collèges. Des modèles de lettres sont disponibles sur le site de SNEP-FSU Versailles rubrique Métier, puis Equipements.

**Communiquez au SNEP FSU départemental vos demandes :** crédits pédagogiques EPS, crédits de location et de transport, insuffisance et vétusté des équipements sportifs.

Pour les lycées, vous pouvez aussi envoyer un mail à [sylvainquirions@wanadoo.fr](mailto:sylvainquirions@wanadoo.fr) et à [patrick.mathieu@snepfusu.net](mailto:patrick.mathieu@snepfusu.net)

## Budgets 2021 : anticiper et faire connaître les besoins

Pour les lycées, la Région présentera la dotation globale de fonctionnement (DGFL 2021) le 21 septembre au CIEN (Conseil Inter-académique de l'Education Nationale). Pour les collèges, ils seront présentés dans les CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) fin septembre début octobre. Le SNEP-FSU siège dans ces 2 instances.

Il nous semble indispensable d'anticiper sur les besoins en crédits, de location, de transport et pédagogiques (pour le matériel EPS), sans attendre le mois de novembre, moment où les budgets sont présentés dans les CA. Alerter le SNEP-FSU qui vous conseillera sur les démarches à entreprendre et interviendra auprès de la région pour les lycées ou des départements pour les collèges.

Sylvain et Patrick

# Une entrée dans le métier baignée d'incertitudes

Cette année scolaire démarre dans un contexte pour le moins particulier, et l'installation des collègues stagiaires dans l'académie s'en trouve complexifiée.

### AFFECTATIONS EN ÉTABLISSEMENT ET EN INSPE

Le mouvement d'affectation en établissements a été, comme chaque année, marqué par le manque d'informations envers les collègues, contraints de réaliser des vœux sans connaître la répartition des postes réservés aux stagiaires. Les mécanismes d'affectation dans les trois pôles de l'INSPE n'ont pas toujours été compris, notamment par les collègues arrivant d'autres académies qui ignoraient bien souvent leur affectation très fréquente à l'INSPE d'Evry. Face à ces incertitudes, les conseils trouvés sur les réseaux sociaux et parfois relayés massivement se sont avérés souvent incomplets et parfois trompeurs. Plusieurs collègues stagiaires se sont ainsi retrouvés en difficulté avant même de commencer à enseigner dans leur établissement. Le SNEP-FSU Versailles a œuvré au cours de l'année scolaire dernière et pendant tout l'été pour rappeler les différents mécanismes et informer au mieux les étudiant-es et futurs collègues.

### RENTRÉE INSTITUTIONNELLE ET PÉDAGOGIQUE

Les collègues stagiaires ont pu compter sur la présence du SNEP-FSU à Versailles et à Nanterre pour ces deux temps d'accueil. L'enjeu de cette présence était multiple : donner accès aux informations indispensables par la remise d'un guide d'installation, donner un appui pédagogique et réflexif sur l'EPS par la distribution à chaque collègue d'un exemplaire de la revue Contre-pied et de l'ouvrage EPS et Culturalisme paru l'an dernier, présenter le SNEP-FSU et son rôle au service de l'EPS et de ses personnels, et collecter les affectations et coordonnées des collègues stagiaires. En effet, la mise en œuvre de la Loi de Transformation (ou de Destruction) de la Fonction Publique prive les organisations syndicales de ces informations essentielles, non seulement

pour contacter les collègues mais également pour relever les situations anormales ou problématiques. Heureusement, les collègues stagiaires ont massivement accepté de partager ces informations qui permettent au SNEP-FSU de conserver un lien fort avec les enseignants et une connaissance précise des postes en établissements.

### FRAIS DE DÉPLACEMENT

L'installation dans la carrière passe aussi par la connaissance de ses droits. De ce point de vue, l'information sur le remboursement des frais de déplacement vers les établissements de formation se révèle extrêmement incomplète. La récente Indemnité Forfaitaire de Formation simplifie les démarches, et les calculs à effectuer par l'administration, mais peut se révéler insuffisante pour des trajets importants. La connaissance des conditions d'éligibilité, de la possibilité de revenir à l'ancien calcul des remboursements, et des démarches à effectuer dans ce cas est presque inaccessible. Face aux nombreuses interrogations, le SNEP-FSU Versailles a envoyé une note d'information aux collègues stagiaires permettant de faire le point sur leur situation, leurs possibilités de remboursement, et les démarches à réaliser.

### LE SNEP-FSU VERSAILLES AUX CÔTÉS DES COLLÈGUES STAGIAIRES

Comme cela a déjà été montré, le SNEP-FSU Versailles s'efforce d'apporter un maximum d'informations et de soutien aux collègues stagiaires. Dans cette logique, des temps d'échanges avec les stagiaires sont prévus régulièrement dans les trois pôles de l'INSPE. Le SNEP-FSU continuera d'intervenir dans le cadre de la formation, sur la question des mutations et sur celles de la sécurité des élèves et de la responsabilité des enseignants, dans les trois pôles de l'INSPE si cela est possible. Présence donc

tout au long de l'année scolaire, information et soutien, pour une entrée dans la profession forte du collectif SNEP-FSU. Et avec à la clé, de nouveaux et nouvelles adhérent-es et militant-es, au service de l'EPS et du sport scolaire !

### CONTEXTE SANITAIRE

La crise de la Covid-19 et ses conséquences réglementaires ont un impact significatif sur les conditions de stage des collègues, et sur leurs modalités de formation. Les disparités rendues possibles entre établissements scolaires et entre universités, dans l'enseignement de l'EPS et l'organisation des cours, posent de nombreuses inconnues et ajoutent encore de l'incertitude. La situation des collègues stagiaires dans ce contexte fera l'objet d'une attention particulière du SNEP-FSU Versailles tout au long de l'année scolaire et en lien avec les évolutions possibles de ce contexte.

Axel

Livret bientôt disponible pour tous les stagiaires



2020-2021 Syndicat National des Enseignants de l'Éducation Physique et du Sport - Fédération Française

ÇA SERT À QUOI D'ÊTRE SYNDIQUÉ AU SNEP-FSU ?



CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR...  
...ET QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS OSÉ DEMANDER !

Coordonnées SNEP-FSU Versailles  
75 rue des Bains - 78200 Paris  
01 30 23 23 23  
www.snep-fsu.com

Coordonnées SNEP-FSU Nanterre  
24 rue Jean-Jacques - 92000 Nanterre  
01 30 23 23 23  
www.snep-fsu.com



# Mouvement intra-académique 2020 : le trou noir ou la grande muette



**Pour la première fois depuis l'existence du mouvement, celui-ci n'a pas fait l'objet d'un contrôle paritaire de la part des élus du personnel, ni d'une communication du projet et des résultats de la part de l'administration à vos représentants.**

**C'est la conséquence de la loi de Transformation de la Fonction Publique (loi d'août 2019) qui prive les personnels de la possibilité de s'assurer que les affectations sont prononcées dans le respect des règles fixées par les textes.**

Par conséquent, nous ne pouvons vous donner que des informations incomplètes soit X demandeurs de mutations dont :

- au moins 178 stagiaires qui ont eu une première affectation dont au moins 80 affectés en zone de Remplacement (ZR),
- au moins 10 collègues titulaires arrivant d'une autre académie,
- et au moins 126 collègues de notre académie qui ont changé de poste, dont au moins 80 TZR arrivant sur un poste fixe.

Dans les Yvelines, ce sont au moins 47 postes qui seront occupés par un nouveau collègue, 51 dans l'Essonne, 58 dans les Hauts de Seine et 73 dans le Val d'Oise.

Cette absence de transparence et de contrôle a malheureusement des conséquences négatives pour les collègues :

⇒ Des règles de gestion, non connues des collègues, qui viennent en contradiction avec les règles du mouvement intra pourtant décidées par le Rectorat.

⇒ Des postes soustraits au mouvement pour les réserver à des stagiaires. Une partie de ces postes n'a pas servi pour l'affectation des stagiaires.....

⇒ Des erreurs de barèmes qui n'ont pas été corrigées et qui ont conduit à ce que des collègues soient lésés.

⇒ Un projet moins amélioré et encore des collègues pénalisés.

Pour couronner le tout, l'administration a choisi de s'asseoir sur les règles qu'elle a elle-même écrites en refusant de rétablir dans son droit, un collègue victime d'une carte scolaire (priorité absolue parmi toutes les catégories de demandeurs). Alors qu'il était possible de laisser ce collègue dans sa commune et dans un établissement du même type, le rectorat a persisté dans son erreur en l'affectant dans une autre commune et dans un établissement d'un type différent de celui qui était le sien.

Pour rassurer les collègues, la Loi de Transformation (ou de destruction) de la Fonction



Publique a prévu d'offrir une possibilité de recours. Une possibilité qui n'est en réalité qu'un miroir aux alouettes.

En effet, aucune possibilité n'est offerte de pouvoir vérifier l'exactitude des barèmes, ni de voir si le projet d'affectation a été amélioré.

De plus, seuls les collègues non satisfaits sur l'un de leurs vœux pouvaient déposer un recours et encore seulement sur leurs premiers vœux.

Enfin, les réponses du rectorat aux 20 collègues qui ont contesté le résultat du mouvement avec le SNEP-FSU ne permettent pas d'assurer aux collègues qu'aucune erreur n'a été commise.

Un seul de ces 20 demandeurs a obtenu satisfaction alors qu'au moins 3 autres auraient du être rétablis dans leurs droits et les 16 autres peuvent douter de la sincérité de ce mouvement.

Tous ces éléments, montre qu'il est urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations de mouvement et de garder ce contrôle pour les opérations de promotions (ce contrôle paritaire doit également disparaître en 2021).

## TZR PHASE D'AJUSTEMENT

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a eu des conséquences négatives pour les collègues TZR :

Un certain nombre des nouveaux TZR n'a eu connaissance que très tardivement de leur établissement de rattachement. Des erreurs non corrigées ont été commises pour les affectations à l'année prononcées en juillet. Des affectations ont été levées et changées en août, sans aucune raison valable et sans explication aux collègues concernés. Des règles d'affectation et des préférences n'ont pas été respectées.

Cela ne peut que conforter les TZR à se sentir considérés comme des professeurs de seconde zone.

Pour les collègues affectés à l'année, nous les invitons à être vigilants sur différents points : le forfait AS, les HSA, les HSE, l'heure pour exercice sur deux communes différentes, les éventuels frais de transport et de repas....

Pour tous ceux affectés sur des suppléances de courte et moyenne durée, l'attention doit être portée sur les ISSR, les HSE, les HSA.

Bruno

# Classe Exceptionnelle Agrégés et Professeurs d'EPS 2020 : la Rectrice persiste dans ses choix

Alors que la baisse des quotas en 2020 auraient dû infléchir la Rectrice de Versailles pour faire des choix qui profiteraient au plus grand nombre, il n'en a rien été ou presque.

En effet, la division par deux des quotas pour la Classe Exceptionnelle chez les agrégés et les professeurs d'EPS est en grande partie la conséquence directe des choix faits par les Recteurs et Rectrice de Versailles ces dernières années.

En promouvant des collègues, parfois très éloignés de leur fin de carrière (jusqu'à 20 ans pour certains) en lieu et place d'enseignants à l'aube d'une fin de carrière exemplaire, ils ont fait perdre des possibilités de promotion.

Pour l'échelon Spécial de la Classe Exceptionnelle, les choix vont plus dans le sens de l'intérêt général, mais il reste des progrès à faire.

Pourtant, une "analyse très fine" aurait conduit au positionnement des avis finaux et des choix de la Rectrice...

Comment le croire quand :

- les promotions 2020 vont encore faire perdre des possibilités dès 2021.
- Pour deux collègues ayant eu une carrière exemplaire, le choix de la Rectrice se porte sur celui à qui il reste au moins 10 ans à effectuer laissant partir l'autre à la retraite sans rien.
- Un collègue qui a été formateur à l'agrégation, qui a formé un grand nombre de collègues stagiaires se voit simplement attribuer un avis satisfaisant. Ceci alors qu'il est en fin de carrière et qu'il a été oublié une mission qu'il avait accomplie pour l'Inspection Générale. Toutes ses missions ayant été accomplies avec compétence.
- L'avis à consolider de la Rectrice n'est qu'un copié collé de celui d'un Chef d'établissement n'ayant eu comme argument (oralement) que l'absence pour maladie, alors que le dernier rapport pédagogique et les notations administratives étaient bons...
- Des collègues proposés pour l'échelon

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



Spécial qui avaient déjà déposé leur dossier de retraite n'ont eu comme seule solution que de faire 6 mois de plus en tant que TZR.

Ces collègues ont fait les frais des choix précédents. Il n'en reste pas moins qu'il faudra un réel changement de la part de la Rectrice pour faire en sorte que le plus grand nombre d'enseignants d'EPS puissent être récompensés à l'issue de la carrière.

Pour rappel, ce nouveau grade et les mesures PPCR sont des avancées (insuffisantes) pour la profession, même si certaines mesures se font trop attendre.

Nous avons noté, cette année, que certains, pouvant expliquer que le PPCR étaient une régression, n'avaient bizarrement pas demandé à renoncer à ce nouveau grade tant décrié.

Nous continuerons à revendiquer un avancement unique et au meilleur rythme pour tous. En attendant cette issue, il est urgent de continuer à améliorer les règles d'accès à ce nouveau grade :

- Elargissement des fonctions permettant de candidater au vivier 1.
- Disparition du contingentement des avis
- Augmentation du pourcentage dédié au vivier 2.
- Permettre la fongibilité entre les deux viviers pour éviter de continuer à perdre des promotions pourtant budgétées.

**La Classe Exceptionnelle des professeurs d'EPS en chiffres (la CAPN agrégée aura lieu en septembre)**

## VIVIER 1

30 collègues ont candidaté dont 10 femmes. 18 ont été promus, dont 6 femmes.

## VIVIER 2

161 collègues étaient éligibles, 4 ont été promus dont 2 femmes (le 1<sup>er</sup> projet ne comportait qu'une femme proposé).

## ECHELON SPECIAL

51 collègues dont 24 femmes, pouvaient prétendre accéder à l'échelon spécial au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour 13 possibilités de promotion pour Versailles.

Pour chacun des contingents, il a été fait des listes complémentaires en cas de renoncement, mais nous sommes à ce jour sans information.

48 possibilités de promotion d'écart entre le Rectorat et le SNEP-FSU viennent s'ajouter au plus de 200 perdues précédemment.

La Rectrice a fait plusieurs propositions allant dans le sens d'une promotion du plus grand nombre et pour lesquelles nous avons émis un avis favorable. Pour les autres, nous avons opposé des candidatures dans l'intérêt du plus grand nombre qui n'ont été que peu suivies.

L'exemple de la Hors Classe est là pour montrer qu'il ne faut rien lâcher, c'est pourquoi nous ne cesserons de revendiquer un accès à la Classe Exceptionnelle pour tous et une revalorisation de nos salaires et pensions.

Bruno

Je renvoie ma fiche en utilisant l'enveloppe T ci-jointe ou directement au trésorier du SNEP-FSU départemental

<b>Identité</b>	Date de naissance <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom	Code établissement <input type="text"/>					
	Nom de jeune fille	Nom <input type="text"/>					
	Prénom	Adresse complète <input type="text"/>					
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités) <input type="text"/>					
	Mail	<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe	TZR <input type="checkbox"/>		Poste fixe <input type="checkbox"/>	Temps partiel : % <input type="text"/>		
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire <input type="checkbox"/>		Prof EPS stagiaire <input type="checkbox"/>		Agrégé stagiaire <input type="checkbox"/>		
			Disponibilité <input type="checkbox"/>		Congès (parental...) <input type="checkbox"/>		

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation <b>Date et signature</b> _____
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
CE Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4/HEA1</b>	<b>5/HEA2</b>	<b>6/HEA3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2/HEA1</b>	<b>3/HEA2</b>	<b>4/HEA3</b>	<b>5/HEB1</b>	<b>6/HEB2</b>	<b>7/HEB3</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €				
<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1 <b>59 €</b>		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4 <b>103 €</b>			Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6 <b>132 €</b>					
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2 <b>73 €</b>		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5 <b>117 €</b>			Supérieur à 2 000 € → Groupe 7 <b>146 €</b>					
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3 <b>88 €</b>										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année			44 €		<b>Abonnement Bulletin</b>			
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €		Autre contractuel (CDD)			30 €		<b>Non syndiqués</b> 60 €			
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation			102 €		<b>Institutions/Associations</b> 60 €			
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.						<b>Etudiants STAPS</b> 20 €			
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1 <b>51 €</b>		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4 <b>94 €</b>			Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 <b>148 €</b>					
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2 <b>68 €</b>		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5 <b>103 €</b>			Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 <b>160 €</b>					
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3 <b>83 €</b>		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 <b>117 €</b>			Supérieur à 2 900 € → groupe 10 <b>168 €</b>					
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7 <b>134 €</b>								

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b> 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	_____
	Prénom	_____
	Adresse	_____
	Compl. d'adresse	_____
	CP - Ville	_____
	Pays	_____
	Code IBAN	_____
	Code BIC	_____
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**L :**  
**Signature :**

**CREDIT D'IMPOT**  
 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

1 - Je choisis mon mode de paiement (voir ci-dessous)

2 - En cas de paiement par chèque(s) ou par prélèvement, je renvoie la fiche de syndicalisation dûment remplie et les moyens de paiement choisis :

- soit en utilisant l'enveloppe T ci-jointe (ne pas timbrer),
- soit au responsable SNEP-FSU de mon département (coordonnées ci-contre)

**Yvelines**

Maud ISTRIA  
34 rue Jean Cocteau  
78990 Elancourt

**Essonne**

Marjorie BOUNHOL  
Bâtiment B – Boite B32  
38 rue Charles de Gaulle 91330 Yerres

**Hauts de Seine**

Christel GIROUD  
11 rue des Eglantines  
95100 Argenteuil

**Val d'Oise**

Léa ELBATTARI  
1 allée de l'Orangerie  
95130 Franconville



## Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



## Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



## Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

## Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, ...), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2020/2021 est donc identique à celui de l'an passé.

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Éducation Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels. Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon	C.E EPS Hors Classe 5 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €	211 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €	139 €
<b>Coût réel de la cotisation syndicale</b>	<b>63 €</b>	<b>71 €</b>	<b>72 €</b>
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €	1,38 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



## Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2020-2021. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr) (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIÉTÉ - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris